



WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

WHO/SE/78.111

Global Commission WP/78.24

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT AUX MEMBRES
DE LA COMMISSION MONDIALE
POUR LA CERTIFICATION
DE L'ERADICATION DE LA VARIOLE



REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE



* Dernière poussée épidémique de
variole : 1972

Ministère de la Santé, République arabe syrienne

Organisation mondiale de la Santé

The issue of this document does not constitute formal publication. It should not be reviewed, abstracted or quoted without the agreement of the World Health Organization. Authors alone are responsible for views expressed in signed articles.

Ce document ne constitue pas une publication. Il ne doit faire l'objet d'aucun compte rendu ou résumé ni d'aucune citation sans l'autorisation de l'Organisation Mondiale de la Santé. Les opinions exprimées dans les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

ABREGE DE RAPPORT DE PAYS - INFORMATIONS MINIMALES

A. DONNEE DEMOGRAPHIQUE DE BASE

1. Population : 7 596 000 habitants (estimation de 1976)
2. Superficie : 185 680 km²
3. Densité de la population : 40,9 personnes au km² (voir fig. 1)
4. Population urbaine : 46,2 % du total
5. Population rurale : 53,8 % du total
6. Population nomade : comprise dans la population rurale; estimée à moins de 5 % du total
7. Nombre total de villages : 6 319
(voir aussi annexe 1)

B. CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES (voir fig. 2)

Type de division	Nombre total dans le pays
Mohafazat (gouvernorat)	14
Mantika ^a (district)	48
Nahia (sous-district)	127

^a Précédemment appelé "Qada".

C. SYSTEME DE SANTE (voir fig. 3)

1. Nombre d'hôpitaux, centres de santé et dispensaires urbains : 71
2. Nombre d'hôpitaux, centres de santé et dispensaires ruraux : 184
3. Nombre d'hôpitaux pour contagieux : salles :
4. Structure du système de santé pour la lutte contre les maladies transmissibles
(voir fig. 4)

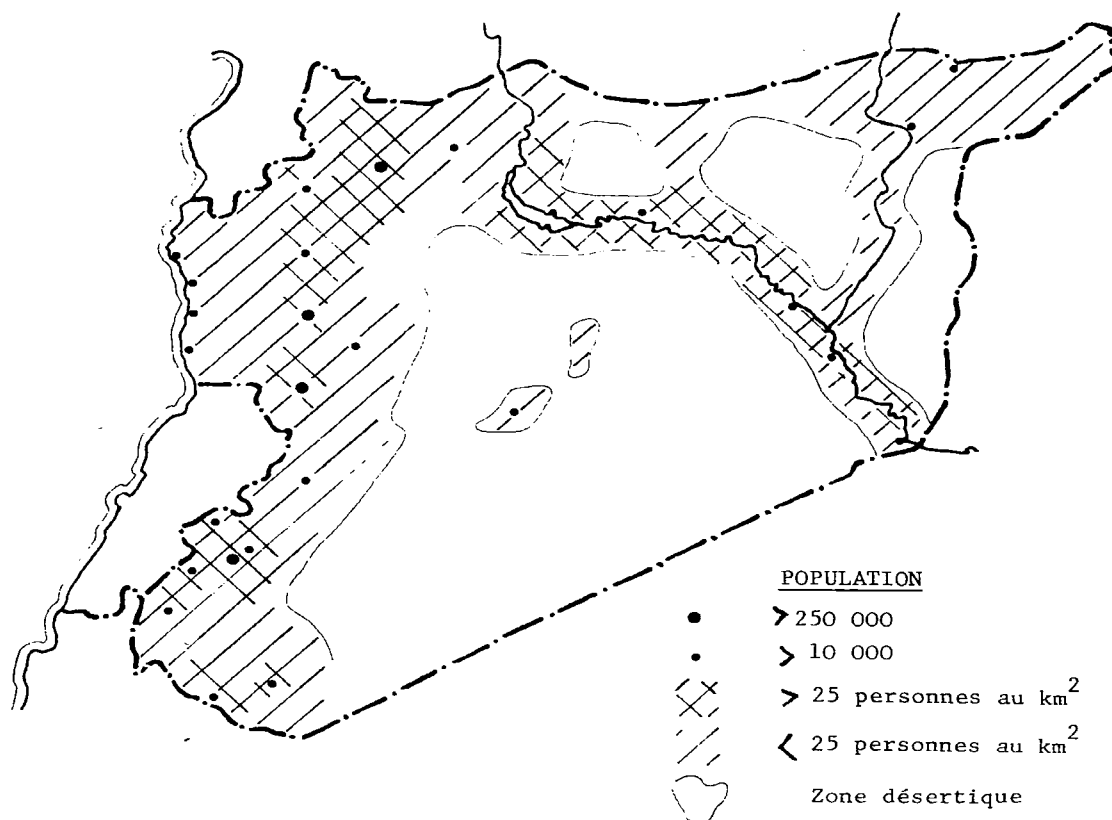
D. SYSTEME DE NOTIFICATION DES MALADIES DECLARABLES (voir fig. 4)

On distingue deux catégories de maladies de ce genre : celles "à déclaration obligatoire" (13 étant mentionnées dans l'annuaire statistique pour 1972, 26 en 1976) et celles "à déclaration facultative".

Les médecins des centres de santé et dispensaires signalent les cas sur des formules spéciales (annexe 2) à la Direction de la Santé de chaque mohafazat. Il incombe au Sous-Directeur des Services préventifs du mohafazat de procéder aux enquêtes qui peuvent paraître nécessaires. Le mohafazat fait rapport mensuellement au Ministère de la Santé; il lui communique les formules originales et les observations et conclusions résultant des enquêtes.

La variole et la varicelle sont à déclaration obligatoire, mais après 1973, la variole n'a pas été mentionnée dans l'annuaire statistique. Depuis 1972, aucun cas suspect de variole n'a été signalé.

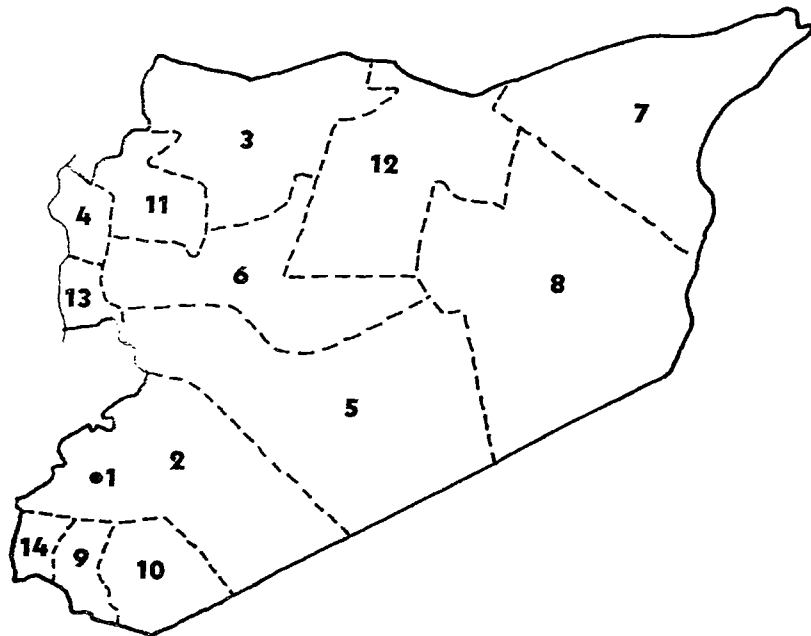
IG. 1. a) REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA REPARTITION DE LA POPULATION, 1975



b) POURCENTAGE DE CITADINS ET DENSITE DE POPULATION PAR MOHAFAZAT, 1975

Mohafazat	% de la population totale	% de citadins	Densité au km ²
Damas Ville	14,2	100,0	98
Damas	10,0	29,4	98
Alep	20,7	57,2	95
Homs	8,6	49,6	15
Hama	8,2	36,3	68
Lattakia	6,0	41,7	193
Der ez Zour	4,5	33,1	10
Idleb	5,8	23,6	70
Al Hasakeh	7,3	22,0	23
Al Raqqa	3,8	25,3	13
Al Sweida	2,2	29,0	29
Dar'a	3,8	14,5	76
Tartous	4,7	19,2	184
Al Quneitra	0,3	-	10
TOTAL	100,0	46,2	40

FIG. 2. DIVISIONS ADMINISTRATIVES DE LA SYRIE
14 MOHAFAZATS (GOUVERNORATS)

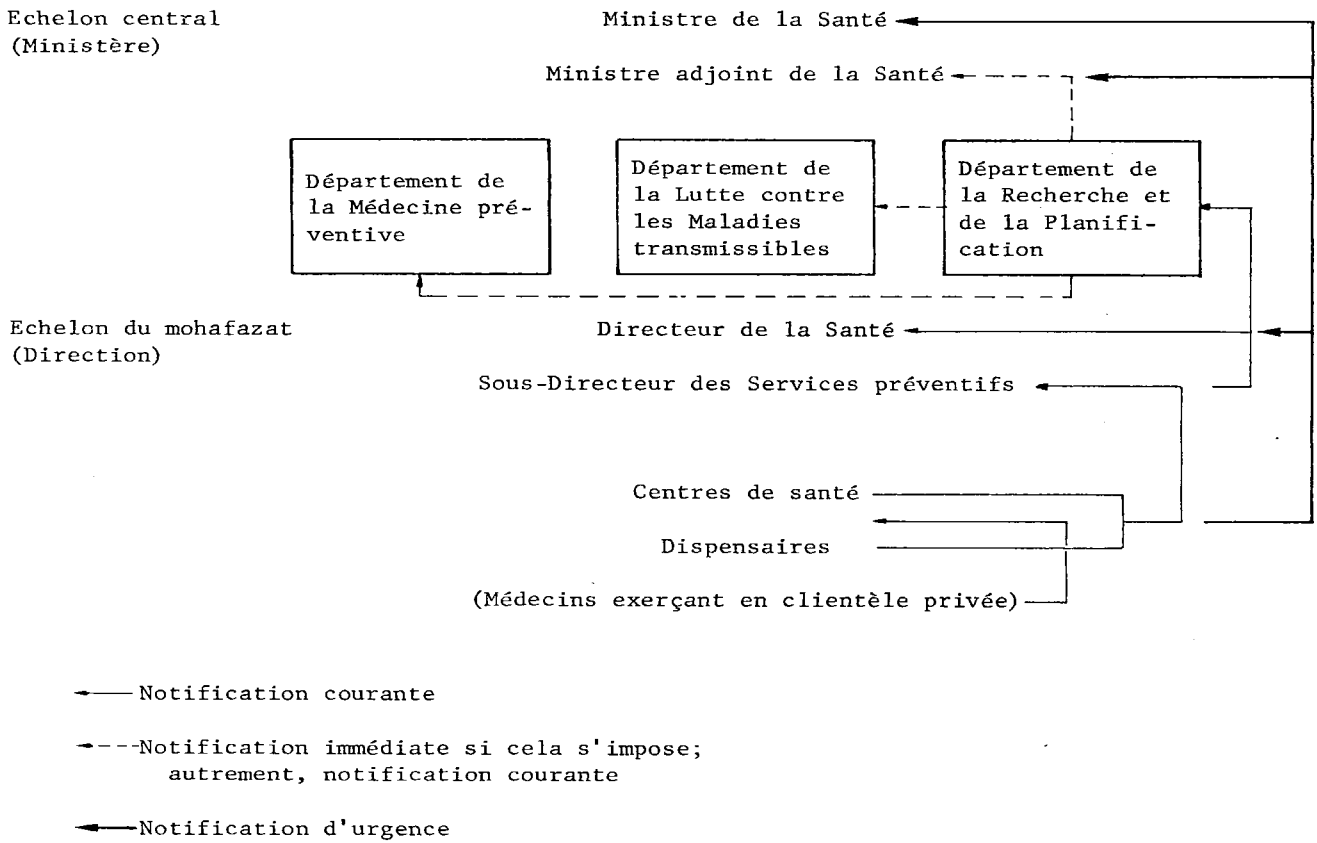


- | | |
|----------------|-----------------|
| 1. Damas Ville | 8. Idleb |
| 2. Damas | 9. Al Hasakeh |
| 3. Alep | 10. Al Raqqa |
| 4. Homs | 11. Al Sweida |
| 5. Hama | 12. Dar'a |
| 6. Lattakia | 13. Tartous |
| 7. Der ez Zour | 14. Al Quneitra |

FIG. 3. CENTRES DE SANTE^a ET DISPENSAIRES^a URBAINS ET RURAUX, INFIRMIERS(ERES)^b ET MEDECINS^b PAR MOHAFAZAT

Mohafazat	Total	Centres de santé et dispensaires ruraux			Centres de santé et dispensaires urbains	Infirmiers (ères)	Médecins
		Total	Sous-district	District			
Damas Ville	22	-	-	-	22	725	1 050
Damas	31	31	25	6	-	48	351
Alep	31	23	15	8	8	203	616
Homs	18	14	9	5	4	62	169
Hama	17	13	9	4	4	105	159
Lattakia	14	9	6	3	5	63	116
Der ez Zour	13	10	8	2	3	45	82
Idleb	23	20	15	5	3	61	54
Al Hasakeh	14	13	9	4	1	47	68
Al Raqqa	16	8	7	1	8	24	52
Al Sweida	16	14	10	4	2	74	21
Dar'a	17	12	11	1	5	18	38
Tartous	16	14	19	5	2	56	48
Al Quneitra	8	4	1	3	4	-	-
TOTAL	256	184	144	51	71	1 531	2 824
^a 1977. ^b 1976.							

FIG. 4. STRUCTURE DES SERVICES DE SANTE POUR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES ET SYSTEME DE NOTIFICATION DES MALADIES DECLARABLES



E. DONNEES RELATIVES A LA VARIOLE

1. Cas et décès signalés par année, 1925-1978

FIG. 5

Année	Cas	Décès	Année	Cas	Décès
1925	46	-	1943	715	88
1926	1	-	1944	91	21
1927	98	-	1945	16	18
1928	488	5	1946	8	-
1929	375	-	1947	1	-
1930	158	10	1948	902	-
1931	6	0	1949	646	-
1932	109	0	1950	14	2
1933	435	-	1951	2	2
1934	1 011	0	1952	2	1
1935	48	-	1953	3	2
1936	1	-	1954	7	0
1937	0	-	1955	-	1
1938	0	-	1956	-	8
1939	1	-	1957	41	3
1940	1	-	1958-71	0	0
1941	1	-	1972	54	2
1942	1 657	541	1973-77	0	0
			1978	0	0

2. Depuis des années, il n'y a pas eu en Syrie d'épidémie majeure de variole. Il est intéressant de noter que les fortes poussées de 1948-49 ont été attribuées à des importations en provenance de l'Iraq, les poussées moins importantes de 1957 et 1972 à des importations en provenance respectivement du Liban et de l'Iraq.

3. Dernière poussée de variole (voir à l'annexe 3 le rapport sur cette poussée, avec carte)

Emplacement : Mohafazat de Der ez Zour
District de Mayadin
Kechme et villages voisins

Apparition du premier cas : 9 mars 1972

Date de détection : 21 mars 1972

Poussée déclarée terminée : 14 mai 1972

Nombre total de cas signalés : 54

Nombre total de décès signalés : 2

Source d'infection : Bagdad, Iraq

Mesures de lutte : - camp d'isolement à Mayadin pour tous les malades;
- isolement des villages infectés et désinfection;
- campagne de vaccination obligatoire dans toute la Syrie, priorité étant donnée à la zone infectée;
- installation de centres de vaccination dans les villes.

4. Cas suspects de variole depuis 1972

Néant.

F. DONNEES RELATIVES A LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Aux termes des règlements en vigueur, la primovaccination antivariolique fait partie des vaccinations que doivent recevoir tous les nourrissons, habituellement entre l'âge de six mois et l'âge de deux ans. Dans la pratique, le nombre des enfants ainsi vaccinés est faible. La plupart le sont par le Service de Santé scolaire dont le programme de vaccination a été relancé en 1973 conformément à la décision de vacciner tous les élèves de la première classe (âge : 6 ans) et de la sixième classe des écoles.

La figure 6 indique les vaccinations pratiquées dans les centres de santé et dispensaires pendant la période 1971-1978.

FIG. 6. VACCINATIONS ANTIVARIOLIQUES SIGNALEES COMME EFFECTUEES, 1971-1978

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Damas Ville Damas	5 391	52 427	1 290	93	-	602	24 516	
Alep	137	-	-	10 429	103	5 783	415	
Homs	17 110	158 674	40 493	29 471	19 257	27 489	32 682	
Hama	383	52 245	6 072	261	-	-	704	
Lattakia	9 314	66 989	8 934	17 684	11 893	6 532	9 716	
Der ez Zour	-	104 045	1 766	-	-	-	2 334	
Idleb	19 563	153 063	15 806	34 829	21 767	11 115	17 060	
Al Hasakeh	3 318	159 262	6 634	5 951	157	-	11 464	
Al Raqqa	1 178	19 395	804	399	1 919	940	110	
Al Sweida	19	2 048	157	333	27	365	1 471	
Dar'a	4 012	8 873	3 191	13 787	-	3 646	2 216	
Tartous	15 322	102 817	21 029	12 481	12 781	4 984	19 352	
Al Quneitra	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	75 748	897 828	106 176	125 718	67 904	61 456	122 040	
Primovaccinations	73 176	841 981	101 755	117 458	59 648	52 342		
Revaccinations	2 572	37 847	4 421	8 260	8 246	9 114		

Les vaccinations pratiquées dans les écoles font l'objet de relevés distincts établis par le Ministère de l'Education. Leur nombre est comparé à l'effectif total des élèves de la première et de la sixième classe pour déterminer la couverture réalisée. La figure 7 donne les chiffres globaux pour les années scolaires depuis 1973 et les chiffres par mohafazat pour l'année scolaire 1976/77.

Il convient de noter qu'en raison de difficultés techniques de production, on a parfois utilisé du vaccin glycéринé. Aucun renseignement n'est disponible concernant les taux de "prise" ou l'évaluation de la couverture par enquête sur les cicatrices de vaccination.

FIG. 7. VACCINATIONS PAR LE SERVICE DE SANTE SCOLAIRE ET COUVERTURE REALISEE, 1973-1976; PAR MOHAFAZAT POUR 1976

Année	Mohafazat	Enfants à vacciner	Enfants vaccinés	Couverture réalisée (en %)
1973/74	Tous			
1974/75	Tous			
1975/76	Tous	394 477	282 374	72,0
1976/77	Damas Ville	51 612	47 365	91,8
	Damas	35 502	32 675	92,3
	Alep	73 279	43 692	59,6
	Homs	39 345	9 908	25,2
	Hama	36 808	12 532	34,7
	Lattakia	28 769	26 085	90,7
	Der ez Zour	14 647	12 717	86,8
	Idleb	25 401	21 199	83,5
	Al Hasakeh	21 042	12 901	61,3
	Al Raqqa	12 605	13 747	109,0
	Al Sweida	10 847	11 355	104,0
	Dar'a	17 206	15 868	92,2
	Tartous	23 275	22 642	97,3
	Al Quneitra	5 143	5 143	100,0
	Total	394 781	212 748	66,0

G. DONNEES RELATIVES A LA VARICELLE¹

1. Varicelle : cas et décès signalés, 1970-1978

FIG. 8

Mohafazat	Pourcentage de la population (1975)	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Damas Ville	14,2	602	383	304	235	283	423	553	378	
Damas	10,0			148	86	47	53	162	237	
Alep	20,7	287	124	240	283	242	130	147	190	
Homs	8,6	64	15	36	53	32	23	32	68	
Hama	8,2	48	33	45	12	22	40	54	29	
Lattakia	6,0	31	10	10	2	2	12	23	30	
Derez Zour	4,5	66	11	14	9	17	9	12	26	
Idleb	5,8	142	44	62	9	68	17	35	33	
Al Hasakeh	7,2	65	103	33	19	18	10	1	18	
Al Raqqa	3,8	16	8	22	21	21	7	25	21	
Al Sweida	2,2	5	1	-	1	2	8	2	-	
Dar'a	3,8	28	1	2	2	-	-	-	-	
Tartous	4,7	41	38	21	10	47	11	61	25	
Al Quneitra	0,3	6	8	3	1	6	-	1	2	
TOTAL	100,0	1 401	779	940	773	867	743	1 108	1 057	
Décès		2	-	1	3	*	*	*	*	

* Pas de notification spécifique; chiffres inclus dans ceux relatifs aux "Autres affections virales".

FIG. 9. CAS DE VARICELLE SIGNALES PAR MOIS, 1976-1978

Année	Total	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1976	1 108	111	146	173	187	151	127	60	23	19	37	49	26
1977													
1978													

¹ L'annexe 4 contient des informations sur les cas de rougeole et d'autres maladies de la peau signalés de 1970 à 1976.

2. Récapitulation des résultats des enquêtes sur tous les décès par varicelle, 1976-1978

Date	Mohafazat	District	Cas	Décès	Diagnostic définitif	Enquête faite par
AUCUN DECES PAR VARICELLE SIGNALÉ						

H. DONNEES DE LABORATOIRE

On ne dispose d'aucun résultat d'étude en laboratoire pour la période avril 1972-mai 1978, sauf en ce qui concerne un échantillon trouvé négatif en juillet 1974.

Il est prévu que, dans les mois qui viennent, des prélèvements seront opérés sur des malades atteints de varicelle.

DONNEES DEMOGRAPHIQUES SUPPLEMENTAIRES

Taux brut de natalité	(1975)	47,8 pour 1000
Taux brut de mortalité	(1975)	14,8 pour 1000
Taux d'accroissement naturel	(1975)	33,0 pour 1000
Mortalité infantile	(1975)	112,5 pour 1000

Répartition par âge de la population (1975)

Groupe d'âge	% de la population totale
1	3,7
1-4	15,2
5-14	30,4
15-24	16,9
25-44	19,9
45-74	12,2
75+	1,7

FORMULE DE NOTIFICATION DES MALADIES DECLARABLES

اخبار بوقوع مرض سار

اسم المرض
تاريخ بدء المرض
تاريخ مشاهدة المرض
مكان حدوث الإصابة
التشخيص سريريا مخبريا
اسم المريض العمر
الجنس: ذكر انثى
اسم الاب ونسبته اسم الام ونسبتها
محل الإقامة: محافظة منطقة ناحية
المحيط الذي خانطه المريض
المهنة
اتدابير الوقائية المتخذة: عزل تنقيح تبخير
ملاحظات:
التاريخ / / ١٩٦
اسم الطبيب ونسبته
التوقيع

يرجى الاطلاع على الملاحظة في ظهره .

Formule de notification des maladies transmissibles - Syrie

Notification des cas de maladies transmissibles

Maladie
Date de début
Première observation le
Lieu d'apparition de la maladie
Diagnostic clinique Diagnostic de laboratoire
Nom du malade
Sexe : masculin féminin
Nom complet du père de la mère
Lieu de résidence : gouvernorat zone district
Contacts du malade
Profession
Mesures préventives prises : isolement vaccination
fumigation
Notes

Date/...../197

Nom complet du médecin
Signature

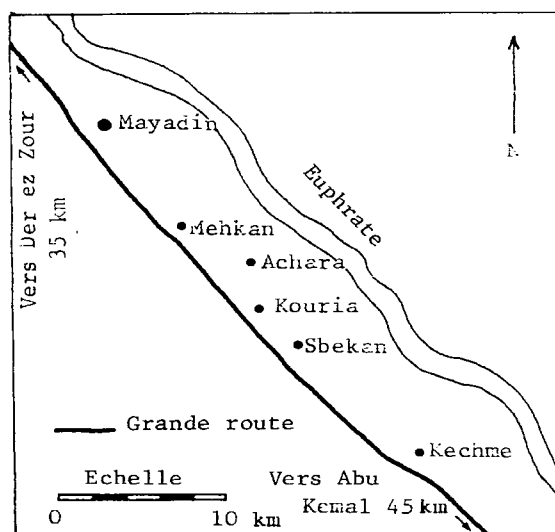
Prière de lire les notes au verso

Notes

1. L'original doit être conservé par le médecin ou l'établissement sanitaire.
2. Le médecin, qu'il travaille pour l'Etat ou exerce en clientèle privée, doit envoyer la notification à la Direction provinciale de la Santé.
3. Le Bureau de Statistique de la Direction de la Santé doit, après avoir informé le Directeur de la Santé, transmettre la notification à la Division de Statistique de Damas.

RAPPORT CONCERNANT LES CAS DE VARIOLE INTRODUIITS EN SYRIE-MAYADIN, 1972¹

Le 22 mars 1972, le Ministère de la Santé (Damas) a reçu de Der ez Zour (province syrienne limitrophe de la frontière iraquienne) une déclaration officielle confirmant l'existence d'une poussée de variole dans les villages de Kechme et Sbekan, district de Mayadin. Une équipe médicale a été envoyée sur place pour enquêter. La carte ci-dessous représente la zone infectée.



Détection de la poussée

Le Dr Mahmoudé Chaouaibi (Médecin en chef du personnel sanitaire à Mayadin) a déclaré qu'il avait reçu dans sa clinique privée le 17 mars 1972 un écolier de Kechme, âgé de huit ans, qui souffrait d'un état fébrile pouvant évoquer une infection typhoïdique. Le malade, revenu le 21 mars, avait alors moins de température, mais présentait de la sudation et une rougeur de la face. Le soir même, des pustules ont commencé à apparaître sur son front (soit quatre jours après le début de la fièvre).

Par ailleurs, le même jour, le Dr Turkey Kambar (médecin exerçant en clientèle privée à Achara) a traité deux cas d'éruption :

Abdel Nasser Abdulla - écolier de Kechme, âgé de neuf ans;

Mouhamed Allouchy - écolier de Kechme, âgé de huit ans.

Ces enfants fréquentaient la même école à Kechme où venaient aussi des enfants de villages voisins. Ayant été informé de la situation, le responsable sanitaire de Der ez Zour a examiné les deux malades et a déclaré qu'il y avait une poussée de variole dans la région. Les malades ont été mis en quarantaine à l'Hôpital de Mayadin.

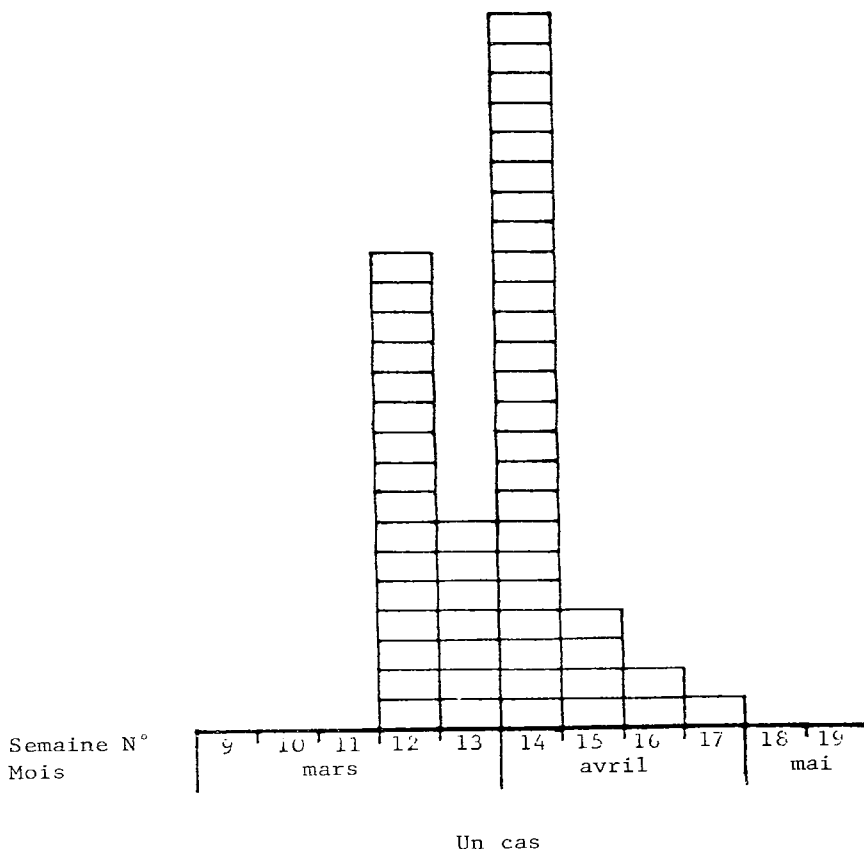
¹ D'après un rapport initial en français du 10 avril 1972, complété par des informations provenant du Ministère de la Santé (Damas). Certaines données sont indiquées comme inconnues parce qu'elles ne figuraient pas dans le rapport initial.

Source de l'infection

Un dispensaire public se trouve dans le village d'Achara. Le 19 mars, un écolier de neuf ans, appelé Ammache Jassem Tourfa, y a été examiné et jugé atteint de varicelle. Il a été traité et renvoyé chez lui. Le même diagnostic a été posé pour deux autres écoliers le 20 mars. Il est probable que Tourfa, qui avait commencé à avoir de la fièvre le 9 mars, a été le cas initial en Syrie. Au cours d'un entretien, il a dit s'être récemment rendu à Bagdad (Iraq) avec sa mère. Cette dernière n'a pas contracté la variole; elle a précisé qu'elle avait eu la maladie en 1943.

La variole a été introduite en Syrie par Ammache Jassem Tourfa qui a contracté la maladie à Bagdad (Iraq). La maladie s'est propagée dans son école à Kechme et de là a atteint plusieurs villages de la région.

CAS DE VARIOLE NOTIFIES PAR SEMAINE
MARS-MAI 1972



Caractéristiques des cas de variole signalés

1. Répartition par âge

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Cas</u>
1	1
1-5	7
6-10	19
11-15	4
16-25	3
26+	5
Inconnu	6
TOTAL	54

2. Répartition par profession

Ecoliers	9 cas
Cultivateurs	20 cas
Enfants d'âge préscolaire	10 cas
Inconnu	15 cas

3. Mortalité

Deux décès se sont produits : une femme de 29 ans et un jeune garçon de 10 ans sont morts après respectivement 17 jours et 30 jours d'hospitalisation.

Diagnostic en laboratoire

Le tableau ci-après donne les résultats des tests pratiqués à Atlanta (Etats-Unis d'Amérique) sur trois échantillons envoyés à l'OMS :

Malade	Microscope électronique	Gel de gélose	Isolement du virus sur MAC	Culture tissulaire
Abdul Nasser	+	+	Variole	Variole
Amache Afandi	+	+	Variole	Variole
Abraham Ahmad Hassan	+	+	Variole	Variole

Mesures de lutte

Les mesures suivantes ont été prises pour combattre la poussée :

1. Création d'un camp d'isolement à Mayadin. Le premier malade a été isolé le 22 mars 1972; le dernier malade a été libéré de l'isolement de 14 mai 1972.
2. Etablissement d'un cordon sanitaire autour des villages infectés.
3. Vaccination obligatoire dans toute la Syrie, avec priorité pour les régions infectées.
4. Désinfection des effets personnels de chaque malade.

WHO/SE/78.111

Page 18

Annexe 3

5. Installation de centres de vaccination dans les grandes villes et envoi d'équipes de vaccination dans les villages.
6. Publicité relative à la vaccination et à l'infection variolique.
7. Constitution d'un approvisionnement de vaccin.
8. Présentation de certificats de vaccination exigée des voyageurs en Syrie.

RENSEIGNEMENTS SUR LES AUTRES MALADIES ERUPTIVES SIGNALÉES

Cas de rougeole signalés par mohafazat, 1972-1976

Mohafazat	% de la pop. totale (1975)	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Damas Ville	14,2			301	301	509	344	323
Damas	10,0	735	441	278	124	121	116	153
Alep	20,7	519	297	862	638	407	510	131
Lattakia	6,0	51	42	19	5	14	18	17
Homs	8,6	92	1	133	23	297	31	20
Hama	8,2	83	12	103	50	48	72	57
Al Hasakeh	7,2	788	380	286	230	29	201	18
Der ez Zour	4,5	199	286	118	181	138	244	200
Dar'a	3,8	78	-	-	1	2	-	3
Al Sweida	2,2	-	9	15	11	40	12	4
Idleb	5,8	358	25	206	10	118	135	6
Al Raqqa	3,8	72	61	12	122	64	177	65
Tartous	4,7	76	29	12	82	136	197	56
Quneitra	0,3	4	2	11	5	8	-	1
TOTAL	100,0	3 055	1 385	2 236	1 783	1 931	2 057	1 054
Décès		199	68	241	68	165	132	

Autres maladies de la peau signalées (en tant que maladies à déclaration facultative)

	1972	1973	1974	1975	1976
Zona	2	2	4	3	4
Gale	2 212	1 720	2 483	3 112	2 592
Dermatophytose	1 070	749	857	614	316
Impétigo	104	71	39	21	9

* * *